



# Groupe de Travail Désertification

## Note sommaire sur la 6<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification COP 6 - UNCCD

### INTRODUCTION

- La conférence s'est tenue du 25 août au 06 septembre 2003 jusqu'à 1h45 du matin à la Havane (Cuba) et 170 délégations des Pays Parties étaient présentes. 12 chefs d'état, une centaine de ministres, 33 agences intergouvernementales et des Nations Unies et 147 ONG ont également participé. Parmi ces dernières le CARI animait une délégation du GTD (Groupe de Travail Désertification - France) comportant 5 ONG françaises et leurs partenaires étrangers du Mali, du Burkina Faso, Sénégal, Guinée Conakry, du Maroc, du Nicaragua et Haïti.
- Les travaux de la Cop ont permis de réunir le CST (Comité Scientifique et Technique), le CRIC (comité de revue de la mise en œuvre de la Convention), de nombreuses sessions plénières et de nombreux évènements parallèles ainsi que deux ODS - session de dialogue ouvert - en plénière permettant aux ONG de présenter leurs travaux... 31 décisions ont pu être prises au cours de cop6 dont 8 au niveau du CST et six au niveau du CRIC.
- Au cours de cop6, la CCD a négocié une importante transition d'une phase de sensibilisation vers une phase de mise en œuvre effective particulièrement soutenue par le président Fidel Castro et les arguments tirés du SMMD du plan d'action de Johannesburg. La désignation du FEM - Fonds pour l'Environnement Mondial - comme l'un des mécanismes financiers pour la mise en oeuvre de la CCD a doté cette dernière de son premier mécanisme financier partiellement dédié.
- Le premier CRIC (session de révision/évaluation de la mise en œuvre de la convention) à Rome en novembre 2002 avait particulièrement insisté sur 7 objectifs prioritaires pour la prochaine phase de mise en œuvre :
  - La participation de la société civile (entre autre sous l'insistance continue des ONG)
  - Le cadre législatif et institutionnel
  - Les liens avec les autres conventions environnementales et les stratégies nationales qui en découlent
  - Les mesures pour la réhabilitation des sols dégradés, le diagnostic et le monitoring de la sécheresse et la désertification
  - Les systèmes d'alerte précoce pour atténuer les effets de la sécheresse
  - L'accès aux connaissances, à la technologie appropriée, au savoir faire pour les pays affectés en particulier les pays en développement affectés
  - La mobilisation de ressources et leur coordination y compris les conclusions de partenariats

Le CRIC 2 au cours de la Cop a repris ces rapports en les approfondissant.

## LA PARTICIPATION DU GTD A COP6

- le GTD est un regroupement d'acteurs français impliqués dans la lutte contre la désertification et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification. Sa composition est originale car il est multi-acteurs (ONG, scientifiques, organismes de formation, ...). Sa présence à Cop6 s'inscrit dans la stratégie de mobilisation des acteurs français et leurs partenaires du Sud conformément aux engagements de la France dans la Convention. Les activités du GTD sont soutenues par le MEDD et la présence du groupe à la cop6 est financée par le MAE  
La délégation à Cuba comprenait cinq ONG françaises - ENDA Europe, CARI, EAU VIVE, ESSOR, STM- une fédération internationale d'organisations agricoles basée en France - FIPA et leurs partenaires ONG du Mali (mairie d'adjelhoc) , du Burkina Faso (Eau Vive Burkina) , du Maroc (ALCESDAM et représentation du RADDI) , du Sénégal (ENDA Pronat) , de Haïti (Association des Paysans du Fondwa) , du Nicaragua (UNAG) et de Guinée Conakry (ESSOR Guinée).

### 1 « Concevoir, animer et mettre en œuvre des partenariats de lutte contre la pauvreté » : l'évènement parallèle du GTD

- Un évènement parallèle a été organisé sous forme d'une réunion au Palacio des Conventions le jeudi 28 août de 13 à 15 heures. Il a regroupée 50 personnes malgré le nombre important d'évènements parallèles ce même jour à la même heure (à savoir 6 évènements parallèles). Il était basé sur 7 présentations audio visuelles d'acteurs de terrain français et leurs partenaires :
  - « Groupe de Travail Désertification, mobilisons les compétences » : le CARI animateur du GTD a présenté l'initiative et constaté le peu de mobilisation des ONG françaises dans l'UNCCD malgré les nombreux appuis d'ong françaises dans les zones arides.
  - « Quatre années de partenariat avec une commune rurale touarègue au Mali » Solidarité Tiers Monde explique comment une communauté rurale touareg prend en main son développement à travers son partenariat avec une petite association française.
  - « Agriculteurs et organisation des producteurs agricoles face à la désertification ». Un programme développé au Nicaragua « Campesino a Campesino ». En réponse à une réalité de pauvreté rurale accentuée par des terres dégradées et un accès limité des agriculteurs aux ressources naturelles, l'Union Nationale des Agriculteurs et Éleveurs du Nicaragua (UNAG) met en place en 1987 le programme Programa Campesino a Campesino (PCaC).
  - « Le coton biologique, une alternative à la désertification » par ENDA PRONAT Sénégal. Ce programme est un projet de sensibilisation sur la dégradation des ressources, reposant sur le triptyque « recherche / action / production » en vue de conscientiser les producteurs, de démontrer la faisabilité d'une agriculture biologique du coton avec l'implication de groupements de femmes.
  - « L'arbre, outil de développement local dans un projet d'agroforesterie participative » par ESSOR présente un programme participatif avec des groupements forestiers en Guinée Conakry.
  - « Pour une meilleure gestion et conservation des eaux et du sol » EAU VIVE Burkina Faso appui des projets de 7 communautés rurales au Burkina Faso en matière de lutte contre la désertification par la récupération des sols délaissés et la mise en place des sites anti-érosifs
  - « Développement rural, décentralisation et grand nomadisme à Tin Zaouaten » par le - CARI. Mali., un exemple d'agriculture oasienne et de techniques antiérosives pour préserver les ressources naturelles dans une région hyper aride

- A l'exception d'une seule faite en espagnol (Nicaragua) , les présentations étaient faites en français traduites simultanément en anglais, français et espagnol. La modération a été réalisée par Patrice Burger du CARI, animateur du GTD. La présidence a été assurée conjointement par Mr Hama Arba Diallo (secrétaire exécutif de la CCD) et Mr Jean Levy (ambassadeur de France à Cuba)
- Mr l'ambassadeur de France a évoqué en guise de présentation de l'évènement l'effort de la France dans la mise en œuvre de l'UNCCD et a fait le rapport des objectifs de la France et de la coopération française dont il a cité les acteurs.
- Mr Hama Arba Diallo a salué l'initiative en marquant sa satisfaction de renouer avec la France et en évoquant les liens anciennement fluctuants. Il a aussi fait le parallèle avec le problème de sécheresse en France cet été 2003 comme illustration pertinente de la CCD et de la problématique d'environnement global. D'autres parts, il a rappelé que la lutte contre la désertification s'inscrit dans une démarche de lutte contre la pauvreté.
- Outre les ONG, plusieurs représentants de délégations pays et de structures impliquées dans la mise en œuvre de la convention et de structures multilatérales étaient présents. La délégation française était également présente .Malgré le peu de temps imparti pour cet évènement, les participants ont apporté des témoignages et soulevé plusieurs questions pertinentes.
  - Quelles vont être les suites données aux présentateurs et au GTD, comment poursuivre les échanges ?
  - Comment cette initiative pourrait s'ouvrir à d'autres pays notamment dans le cadre d'un échange Amérique latine, Afrique
  - Dans la présentation de l'UNAG, le peu de d'indicateurs n'a pas permis de se rendre compte de l'implication des populations locales
  - Dans le cadre de la présentation de STM, une remarque a été faite sur la présentation de Abinadge ag Abdallah, maire de Adhélic (VIII région Mali), il a été noté que la décentralisation a permis de reconnaître les populations locales par le biais des autorités locales
  - Par rapport à la participation des femmes dans les projets présentés (exempté pour la présentation de ENDA Pronat qui a développé un projet participatif impliquant particulièrement les femmes dans la production de coton biologique), une ONG a noté le manque de données chiffrées permettant d'évaluer la participation des femmes dans les différents projets.
  - D'autre part, il a été demandé dans quelle mesure ces différents projets ont été pris en compte dans l'élaboration des Plan d'Action Nationaux
- Suite à ces questions, un débat a été mis en place dans la salle et pour des raisons logistiques, la discussion s'est continuée hors de la salle. De nombreuses réactions nous permettent de penser que les participants ont particulièrement apprécié l'exercice de présentation mettant en scène de façon professionnelle l'action des petits acteurs. Le témoignage d'un maire élu touareg de la VIII région du Mali a été particulièrement remarqué

## 2 Autres implications du GTD pendant la Cop6

- **RIOD** : le GTD a été présent dans plusieurs groupes de travail suivant la conférence et aussi dans les discussions internes du RIOD (Réseau International des ONG sur la Désertification). Une première réunion préparatoire des ONG a eu lieu les 23 et 24 août en lien avec des ONG cubaines (ACNU) malheureusement trop peu préparées à ce genre d'exercice et souffrant d'un manque de connaissance du processus des COP et de la CDD en général. Par ailleurs l'important pourcentage d'ONG nouvelles venues, l'absence de dispositions pour les amener à un niveau de compréhension leur permettant une véritable prise de position et l'absence d'implication de l'unité de facilitation du RIOD suite à une

sérieuse mésentente avec le Secrétariat n'ont pas donné à cette rencontre tout le potentiel préparatoire souhaitable. Cette situation a d'ailleurs perduré pendant la COP où nombre d'ONG n'ont pu que s'informer sans être assez armées pour intervenir. Toutefois l'ambiance chaleureuse de l'accueil à la cubaine a le plus souvent eu raison de ces insatisfactions. Par ailleurs les prises de paroles des ONG se sont tout de même faites à travers certains participants chevronnés même si les processus démocratiques de désignation et de consultation n'étaient pas toujours ce que l'on aurait souhaité.

- **Événement parallèle Réunion ONG/UE du 27 août** : il s'agit d'une initiative de la présidence italienne de l'UE qui fait suite aux deux rencontres du même type des COP4 et 5 initiées par l'eniD. A travers P. Burger également membre de l'eniD (réseau européen d'ONG), le GTD a assuré la modération et pour partie la traduction au pied levé d'une réunion très fréquentée entre l'Union européenne - sous l'égide de la présidence italienne et en présence de nombreux membres des délégations - et des ONG. La commission européenne participait à l'événement et fut l'objet de nombreuses questions. L'initiative a été appréciée et tout démontrait qu'elle correspondait largement à une attente qui ne trouvait pas de canal pour s'exprimer. Parmi les questions déjà anciennes sont revenues la lourdeur des procédures en vigueur et la difficulté pour les Ong du Sud d'accepter de faire des "mariages forcés" avec les ONG du Nord pour accéder aux fonds de la Commission. Le difficile accès aux délégations dans les pays affectés a également été souligné. Les ONG ont également estimé que si la bonne volonté de l'UE était évidente, les voies et moyens pour la mise en œuvre étaient trop difficiles car il n'y avait pas de dialogue de proximité. Parmi les réponses nous noterons qu'un processus de déconcentration de l'aide est en cours et qu'il faut aller à la rencontre des délégations dans les pays car les mécanismes sont en place. La recherche de partenaires peut également être facilitée par les délégations, mais doit aussi faire l'objet d'un effort des réseaux d'ONG. En tant qu'état membre la Finlande a souligné que les ONG devaient s'impliquer plus dans les futurs sujets régionaux des CRIC et aussi clarifier le fonctionnement et le rôle du RIOD dans ces questions. Le 04 septembre l'Union européenne a présenté une initiative "lutte contre la pauvreté par la gestion durable des terres" qui a été remarquablement fréquentée par des participants qui y voyaient un signe positif de plus grande implication de l'UE dans la lutte contre la désertification. Malgré les efforts déployés par les orateurs il n'était pas clair pour de nombreux participants quelle était l'innovation apportée et selon quelles modalités pratiques le "mainstreaming" - renforcement de l'intégration de la CCD dans les autres politiques de développement - allait pouvoir être conduit. Cette ouverture est à suivre.
- **Session ODS du 29 août en plénière** : le GTD a présenté deux contributions sur la question de la gestion de l'eau à travers Clément Ouedraogo (Eau Vive) - "problématique de la maintenance des systèmes d'exhaure au Burkina Faso" - pour l'Afrique et Patrice Burger (pS-Eau) - "économie d'eau en Méditerranée : la piste de la gestion par la demande et la participation". A cette occasion, Patrice Burger a rappelé la position des ONG françaises en prévision de CANCUN en refusant la subordination du développement durable aux règles de l'OMC et la revendication de l'application du principe de précaution.
- **le GTD à travers l'eniD** a également contribué à plusieurs avancées importantes de la COP6, dont les décisions concernant la participation de la société civile dans les travaux du CST, ainsi que la diffusion d'un papier de position de l'eniD sur divers points de la Cop le dernier jour.
- enfin deux contributions du GTD ont été faites au journal ECO et nous avons aussi eu le plaisir de retrouver notre maire touareg à la "une" du journal cubain "gramma"

## 2 Le stand français

- le stand français très bien placé et agrandi au dernier moment par suite de l'absence d'un autre exposant a permis aux documents français d'être visibles autant du côté des documents institutionnels que du côté des documents des ONG. L'appui de l'ambassade de France à Cuba a permis d'améliorer la visibilité du stand. Celui-ci a été le plus souvent tenu par des membres de la délégation officielle comme de la délégation des ONG et sa fréquentation a été importante tout au long de la Cop . Les nombreux documents disponibles ont été appréciés.
- les deux documents produits par le CARI - « Société Civile et Désertification : repères pour comprendre et agir » (200 ex) et surtout « l'almanach 2004 : vivre en terre aride » (400 ex) sur la désertification ont eu un succès probablement inégalé à la Cop6 et nécessitant une stratégie de diffusion adaptée pour ne pas tomber en rupture de stock dès les premiers jours

*Une première évaluation préalable des participants à la délégation permet de comprendre leur très grande satisfaction permettant d'espérer leur plus grande mobilisation ultérieure?. C'est aussi une partie des engagements de la France en tant que Partie à la CCD. On peut également estimer sans forcer le trait que la présence du GTD français a été remarquée mais aussi appréciée. C'est de bon augure pour envisager les suites.*

## BREF RESUME DE LA COP6

### 1. Segment de haut niveau

Le segment de haut niveau est la partie de la Cop pendant laquelle se réunissent des chefs d'état ou de gouvernements. A Cuba celui-ci a été particulièrement fréquenté, avec des interventions remarquables du Fidel Castro de Cuba, de ATT du Mali et de Chavez du Venezuela. La table de ronde des chefs d'état et de gouvernement conclut à la Déclaration de la Havane qui engage les gouvernements à rechercher la paix, le développement durable, le multilatéralisme et de se plier aux lois internationales . Elle note que les personnes vivant dans les zones arides doivent être au centre de tous les programmes de lutte contre la désertification et qu'il est urgent d'améliorer les conditions économiques, sociales, et environnementales des pauvres ; Elle attire l'attention de l'OMC sur les subventions sur le commerce et l'agriculture, à prendre en compte leur impact sur le développement rural et la désertification et à considérer leur suppression ; Elle encourage les pays parties à intégrer la CCD dans les stratégies de développement durable et d'inclure des programmes de lutte contre la désertification dans les politiques concernant la terre, l'eau le développement rural, les forêts, l'énergie l'éducation et la culture.

### 2. Budget

Les discussions sur le budget ne se sont finalisées que le tout dernier jour pour les deux années 2004 et 2005. Les propositions initiales faites par le Secrétariat (+ 63 %) ayant été dès le début de la Cop jugées comme non acceptables par les Parties , au premier rang desquelles les pays de l'OCDE et les pays développés en général. Cette réticence était argumentée par le fait que les Parties ne souhaitent pas renforcer la dimension institutionnelle et administrative de la CCD et souhaitent mettre plus de fonds dans la mise en œuvre. Un autre argument qui dominait les discussions était la difficulté de cerner exactement le rôle joué par le Secrétariat dans la mise en œuvre et une suspicion d'un débordement de son mandat. C'est

aussi pourquoi fut demandé une revue des activités développées par le Secrétariat par le service d'inspection des Nations Unies selon des termes de références à préparer par le bureau de la COP.

Parmi les autres points à observer pour cette revue figurent la cohérence et la mise en œuvre effective des décisions de la Cop, les implications structurelles du Secrétariat dans son rôle de développeur, les délimitations du travail entre le Secrétariat et le Mécanisme Mondial, les améliorations à apporter à la présentation du budget pour plus de transparence.

Finalement la décision prise est celle de la reconduction d'un budget quasi-identique à l'exercice passé (+ 5 %) . La France contribue à hauteur de 6 % . Toutefois on peut estimer que les décisions finales sur le budget sont peu satisfaisantes car les engagements des uns et des autres ont été obtenus en traînant les pieds et avec peu d'enthousiasme : c'est la CCD toute entière qui y perd.

### **3. Unité de Coordination Régionale -UCR**

Ce point était l'un des principaux objets de discussion de la COP et alimentait en partie les arguments de ceux qui ne voulaient pas aller plus avant dans la structuration institutionnelle de la CCD. Le G77 et la Chine ont fortement soutenu le travail et la valeur des trois Unités existantes en Asie, en Afrique et en Amérique Latine pendant que l'Union Européenne et le JUSCANZ attiraient surtout l'attention sur le risque de duplication et demandaient des termes de références.

La décision prise mentionne d'abord la reconnaissance du potentiel des unités de coordination régionales tout en demandant aux entités régionales et sous-régionales concernées de soumettre leurs points de vue et leurs propositions pour améliorer la coordination régionale avant le 01 janvier 2004 ; Le Secrétariat est sollicité pour une étude de faisabilité sur le meilleur usage des Unités régionales existantes et sur la meilleure coordination régionale possible. L'étude sera examinée par le Bureau de la Cop dans le cadre de consultations préparatoires à Cop7 dès août 2004 . D'ici là, les organisations hôtes sont invitées à continuer de soutenir les coûts opérationnels des Unités régionales et les agences de développement sont invitées à abonder le Fonds supplémentaire qui alimente entre autres les salaires du personnel des UCR

### **4. Rencontres Régionales**

Le financement des rencontres régionales de préparation aux Cop reste un problème non résolu. Sur proposition du comité plénier, la COP6 invite les Pays Parties et les agences d'aide à continuer volontairement de soutenir la mise en œuvre des programmes d'action. Elle invite aussi le FEM à simplifier ses procédures en lien avec les besoins des différents groupes régionaux et l'accès aux SIDS en particulier pour l'Afrique

### **5. Synergies**

La synergie entre les différentes conventions et textes internationaux a été une fois de plus évoquée sous forme d'une demande de son renforcement. La Cop a salué le protocole d'accord entre la CCD et la Convention sur les espèces migratoires, le programme de travail conjoint avec la convention biodiversité et le groupe de liaison sur les trois conventions de RIO. Le Secrétaire Exécutif est sollicité pour promouvoir des activités avec les Pays à faible couvert forestier . La Cop a insisté sur une mise en œuvre de la CCD par des activités intégrées et basées sur les écosystèmes afin de bénéficier au maximum des synergies.

### **6. Résultats du Sommet mondial du développement durable**

Le SMDD de Johannesburg avait largement inclut la CCD dans le texte de son plan d'action - article 39 - et ouvert ainsi la voie à une reconnaissance plus formelle de la CCD dans la mise en œuvre du développement durable.

La Cop a particulièrement apprécié et salué la reconnaissance par le SMDD de la CCD comme l'un des outils pour l'éradication de la pauvreté . En lien avec ces résolutions la COP souhaite renforcer la mise en œuvre en cernant l'action sur :

- La mobilisation de ressources appropriées et prévisibles
- La formulation des plans d'action nationaux comme des outils prioritaires
- L'encouragement aux Secrétariats des Conventions de Rio à continuer d'explorer et de renforcer les synergies
- D'intégrer des mesures pour prévenir, combattre et atténuer les effets de la sécheresse
- Fournir les moyens de l'accès local à l'information afin de renforcer le monitoring et l'alerte précoce
- Renforcer la durabilité des ressources des pâturages

## 7. CST - Comité Scientifique et Technique

Les travaux du CST ont été assidûment suivis par certaines ONG dont le GTD et l'eniD et c'est d'ailleurs sur sa proposition en séance que la reconnaissance et la prise en compte de l'expertise des ONG a été actée comme un sujet à prendre en compte. L'investissement soutenu des ONG dans le groupe de rédaction a permis de faire suivre la recommandation finale à la Cop qui l'a adopté.

- **Répertoire d'experts (roster)**: la COP encourage les parties à réviser et réactualiser le répertoire des experts ainsi que de proposer de nouveaux experts afin d'arriver à une meilleure représentation de toutes les disciplines pertinentes, à une meilleure répartition géographique et à la prise en compte des ONG. Les Parties ont invitées à faire part au Secrétariat de leur utilisation du répertoire et le CST, à travers son groupe d'experts, d'utiliser le répertoire pour mener à bien son travail .
- **Repérage et Evaluation des réseaux et institutions existantes**: la recensement des réseaux et institutions pertinentes pour la mise en œuvre de la CCD reste un problème mal résolu surtout dans la perspective où la mise en œuvre doit être intégrée. La décision d'une précédente Cop de mettre en œuvre cette enquête s'est révélé non entièrement opérationnelle malgré une première phase portée par le PNUE. L'UE quant à elle reconnaissait qu'elle n'avait pas pu mobiliser les fonds nécessaires. En conséquence, et tout en demandant au secrétariat de faire des arrangements contractuels avec le PNUE, la COP demande au Mécanisme Mondial en collaboration avec le Secrétariat, de mobiliser des ressources additionnelles. La COP invite les Parties à des contributions volontaires .
- **Savoir traditionnel**: le savoir traditionnel a toujours été considéré comme un outil important de la mise en œuvre de la CCD mais n'avait jamais été l'objet de dispositions spécifiques . La COP6 marque un tournant sur cette question en décidant de demander aux points focaux nationaux d'impliquer les organisations gouvernementales et non gouvernementales appropriées, la recherche, les communautés indigènes afin de formuler leurs points de vue et leurs propositions en matière de savoir traditionnel et comment celui-ci peut contribuer à atteindre les objectifs de la CCD. Le Secrétariat est chargé de la compilation de ces propositions et d'en faire rapport à COP7
- **Repères et indicateurs**: les repères et indicateurs ont à maintes reprises été évoqués au cours des Cop sans pourtant atteindre à un consensus et surtout à une mise en œuvre opérationnelle. Pourtant c'est bien de cela qu'à besoin la Convention afin de pouvoir évaluer concrètement son impact et fournir ainsi des arguments à ses détracteurs comme à ceux qui restent mitigés. La décision de Cop6 est d'inviter les organisations impliquées de poursuivre leurs travaux sur ce sujet et de développer des repères et indicateurs. COP6 demande aussi aux parties de développer, de tester et d'utiliser des indicateurs qui

visent le niveau local et l'implication de la société civile. Ce dernier point est aussi en phase avec une communication faite par le GTD et l'eniD au CRIC 1 à Rome en 2002 et qui soulignait un certain doute sur la participation évoquée dans les rapports soumis par suite de l'impossibilité de caractériser celle-ci en l'absence d'indicateurs crédibles. Le CST propose d'évaluer les progrès lors de la prochaine session et la COP invite les parties à appuyer scientifiquement, techniquement et financièrement les initiatives dans ce domaine.

- **Systèmes d'alerte précoce** : la COP invite les parties en fonction de leurs capacités techniques et financières , à réaliser des études pilotes en utilisant les recommandations du groupe ad'hoc (groupe d'experts).
- **Dégradation des sols et évaluation du millénaire** : une discussion s'est engagée sur l'évaluation de la dégradation des sols arides et sur l'évaluation dite du millénaire sur l'écosystème. La COP demande au Secrétaire Exécutif de renforcer les liens entre le groupe des experts de la CCD et des deux évaluations successives ainsi que d'impliquer le répertoire des experts. La Cop6 demande qu'un rapport soit fait à Cop7 et que soit fournie toute information sur le rôle du groupe des experts et des points focaux nationaux dans la mise en œuvre de ces évaluations.
- **Programme de travail du CST** : le thème central de travail "dégradation de sols, vulnérabilité et réhabilitation : une approche intégrée" à été confirmé et sera encore discuté lors de cop7. A cet effet, la Cop encourage la production d'études de cas à soumettre au Secrétariat. La Cop demande aussi au Bureau de repasser en revue toutes les décisions de Cop6 concernant le travail du CST y compris la planification et l'organisation de la Cop7.
- **Renforcer l'efficacité du CST** : sur ce thème de nombreuses discussions ont eu lieu et diverses décisions ont été prises du 26 au 29 août. En particulier le besoin de réduire l'écart entre information scientifique au niveau global et mise en œuvre sur le terrain a été plusieurs fois souligné. Le groupe d'experts a été chargé de travailler pendant deux ans sur les thèmes suivants :
  - développer une stratégie claire entre groupe des experts et utilisateurs finaux
  - identifier et évaluer des études de cas sur la conservation et la réhabilitation pour la mise en œuvre de la CCD
  - synthétiser des solutions issues des plans d'action nationaux ou régionaux
  - évaluer l'état des lieux sur les systèmes de repères et d'indicateurs pour évaluer la désertification
  - évaluer des directives pour réactualiser l'atlas mondial

## **8. CRIC - le comité de révision de la mise en œuvre de la CCD s'est réuni du 26 au 29 août.**

Les travaux se sont d'abord concentrés sur l'adoption avec peu de changements des rapports et textes fournis par le CRIC de Rome en 2002. Divers thèmes particuliers ont été discutés ensuite.

**Mécanisme global ou Mécanisme Mondial (MM)**: deux évaluations du MM ont fait l'objet des discussions entre les Parties. Le rôle complémentaire entre MM et FEM a été souligné. Le comité de facilitation du MM discutera du rôle des ONG au MM. Un siège a été dévolu aux ONG dans ce comité. Deux enjeux semblent émerger pour le Mécanisme Mondial en termes d'implication : la croissance des flux de l'aide publique au développement et l'aide à l'émergence de politiques qui intègrent les ministères de la planification, des finances et de l'agriculture.

### Le financement de la mise en œuvre de la CCD par les agences et institutions multilatérales :

Dans le cadre du CRIC 2 les agences et institutions multilatérales ont examiné leur soutien à la mise en œuvre de la CCD et six types de décisions en sont issus :

- *concernant le Secrétariat* : poursuivre ses activités de services à l'organisation des COP, de continuer l'assistance aux Pays Parties affectés et aux autres Parties des annexes régionales dans le but qu'ils soient en mesure de fournir les rapports nationaux exigés par le CRIC, et d'intensifier ses efforts pour la synergie entre les conventions.
- *Concernant les pays développés et les autres parties des annexes régionales* : renforcer la mise en œuvre effective de la CCD et de ses objectifs dans leur stratégies nationales de développement
- *Concernant le Mécanisme Mondial* de se concentrer sur :
  - la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la CCD afin d'élargir la base des sources financières ainsi que d'identifier les possibilités de co-financement des projet soutenus par le FEM.
  - L'encouragement à l'édification de partenariats pour le financement bilatéral et multilatéral dans la mise en œuvre de la CCD
  - Continuer de soutenir les pays affectés dans l'intégration des PAN (plan d'action national) dans les schémas de développement
  - De renforcer les collaborations avec le comité de facilitation du FEM afin d'aboutir à des convergences de programme dans la mise en oeuvre de la CCD
- *Concernant le FEM* : d'accepter le FEM comme un des mécanismes de financement de la CCD et demander au secrétaire Exécutif de la CCD, en lien avec le directeur du Mécanisme Mondial, de consulter la présidence du FEM pour élaborer un protocole d'accord sur cette question qui serait soumise à COP7. Il est également demandé aux Parties de soumettre leurs points de vue sur la manière dont le FEM devrait prendre en compte les décisions et priorités établies par la COP. Enfin il est demandé au Secrétaire Exécutif de faire rapport à COP7 des mesures prises pour la mise en œuvre de cette décision.
- *Concernant la préparation de CRIC3* : d'inclure dans son ordre du jour la présentation des rapports des pays africains affectés, de prévoir un passage par ordre alphabétique des autres groupes dans les futures sessions du CRIC. CRIC 3 passera également en revue les informations disponibles sur l'utilisation des ressources financières prodiguées par les agences et institutions multilatérales.

## **9. Cinquième table ronde des parlementaires**

Pour la cinquième fois des parlementaires de plusieurs pays se sont réunis pour discuter de la mise en œuvre du développement durable et de la CCD aux niveaux des pays. Leur déclaration adoptée par acclamation, a été actée par la COP comme devant figurer en annexe au rapport de la COP6

Elle propose la création - sous les auspices de l'Union internationale des parlementaires - d'un réseau des parlementaires sur la CCD. Ce réseau serait constitué d'élus de niveau régional, sous-régional et national pour influencer et suivre les actions de leurs gouvernements dans la mise en œuvre de la CCD . La demande est également faite au Secrétariat de suivre les recommandations faites et d'organiser une nouvelle table ronde à COP7

## **10. Quelques commentaires**

### Des avancées décisives

Si l'ensemble des conférences précédentes ont majoritairement eu comme enjeu de construire le cadre de références de la CCD en construisant en même temps sa légitimité et sa reconnaissance dans les dispositifs

internationaux, la COP6 marque tournant réel dans le processus de mise en œuvre pour au moins deux raisons :

- la première est la levée d'une hypothèque majeure depuis la naissance du texte, à savoir une non-reconnaissance par la communauté internationale de la désertification comme un problème d'environnement global et partant, ce qui a justifié jusqu'ici le refus de l'ouverture d'un guichet de financement dédié à travers le FEM. Ce problème relève aujourd'hui du passé grâce à l'ouverture d'une fenêtre de financement de la CCD au FEM (cf document FEM PO15 [www.gefweb.org](http://www.gefweb.org)) à travers le thème de la « dégradation des terres ». Si tout n'est pas réglé pour autant et si le montant alloué est faible au regard des besoins (500 millions USD pour deux ans) , on peut toutefois dire qu'une barrière psychologique très sérieuse a été levée .
- la deuxième est l'entrée en force de la lutte contre la désertification comme un des moyens d'atteindre au développement durable tel qu'il a été désigné au sommet mondial du développement durable de Johannesburg . Bien qu'il s'agisse là encore de déclarations non forcément assorties des moyens appropriés, le fait d'être incluse en tant que telle dans le plan d'action, confère à la CCD une légitimité et un domaine d'action incontournable autant pour les bénéficiaires potentiels que pour les bailleurs concernés.

Reste bien entendu à savoir comment cette question sera mise en œuvre au plan mondial, au vu de déclarations ou dispositions antérieures dans de nombreux domaines liés à l'environnement et dont la mise en œuvre est quelquefois laissée en chantier pendant des années.

### Une ombre au tableau

La Déclaration de la Havane issue de la concertation des 13 chefs d'état présents réaffirme des engagements forts pour la lutte contre la désertification mais peu d'objectifs concrets désignés. Ceci est dû en partie à l'absence remarquée de chefs d'états des pays donateurs qui auraient pu s'engager sur des moyens. Au final cette déclaration n'a pas autant de poids qu'on l'aurait souhaité et risque d'apparaître plus comme une revendication - toutefois légitime - plutôt que comme une déclaration d'engagement. Les pays donateurs ont-ils manqué un rendez-vous de l'histoire ?

### Aspects financiers

#### A / Fenêtre FEM

Le montant de 500 millions de USD pour deux ans alloué à la fenêtre dégradation des terres du FEM est faible au regard des montants alloués aux autres fenêtres - changement climatique, biodiversité, eaux internationales et trou d'ozone - mais deux avantages importants y sont attachés : l'effet de synergie fortement recommandé et promu avec ces thèmes et en particulier les autres conventions . A travers cette approche on peut légitimement espérer un soutien induit à la CCD dès lors que l'on sait que la distinction théorique entre ces thèmes est souvent très réduite voire confondue sur le terrain.

#### B/Budget CCD

Les questions de budget ont fortement préoccupé, voire perturbé les esprits au cours de la cop6. Dès le début les positions sont apparues comme fortement clivées. La question sur toutes les lèvres concernait les demandes du Secrétariat pour son fonctionnement et son programme . Ces demandes en augmentation de 65 % ont été dès le début de la Cop été jugées comme excessives par de nombreux pays . Cela n'aura étonné que les naïfs compte tenu des déclarations antérieures par les principaux donateurs en tête desquels les USA et le Canada, mais aussi l'UE. Une nouvelle mouture du budget avec une croissance limitée à 35 % fortement soutenue par les pays africains n'a elle non plus réussi à emporter l'adhésion des Parties . C'était là un moment de caricature du clivage Nord Sud.

Finalement la décision d'une augmentation de budget de 5% seulement pour le Secrétariat est significative d'une forte pression des pays donateurs pour refuser le développement de la partie institutionnelle et des

structures de la CCD au profit - c'est l'argument invoqué - du soutien direct à l'action sur le terrain. Ce dernier argument va droit au cœur des ONG mais l'absence d'engagements immédiats correspondants n'est pas du tout rassurante. Ce point demandera une veille particulièrement active sur les suites données à ces intentions qui, si elles n'étaient pas suivies d'effet, priveraient la CCD non seulement des soutiens additionnels qu'elle requiert à cette phase, mais aussi, et quoi que l'on en dise, des efforts réels et aujourd'hui mesurables d'un Secrétariat qui a porté la CCD au stade actuel ; celle-ci, il faut s'en souvenir, était au départ fort peu considérée au plan international et ses marraines peu dotées ...

### Questions au Secrétariat

Si les questions de budget ont tant fait débat, c'est qu'elles furent elles-mêmes surdéterminées semble-t-il par une grande réserve voire un certain scepticisme de nombreuses Parties, surtout des donateurs, d'agences multilatérales et aussi d'ONG à l'endroit du Secrétariat. Outre la question du budget d'autres interrogations nourrissaient cette attitude ; par exemple la façon dont sont élus certains postes durant la Cop, la manière dont ont été conduites certaines consultations ou préparations préalables, la manière dont sont désignées les Ong financées pour participer à la conférence, ...Ces interrogations fortes ont persisté tout au long de la Cop. Derrière cette attitude il y a clairement une véritable attente d'un Secrétariat garant de la démocratie et du respect des règles pour cette nouvelle phase.

Mais cela soulève aussi une vraie question : le Secrétariat actuel est structuré et doté des moyens et du mandat nécessaires pour faire face à la nouvelle phase qui s'amorce en termes de mise en œuvre ? Cette question est cruciale et probablement est-il impossible d'y répondre avant un état des lieux plus approfondi dont l'évaluation au CRIC 3 devrait tenir compte.

### Unités régionales de coordination

L'une des questions de fond sur les unités régionales de coordination concerne la décentralisation de la coordination à un niveau régional ; la phase de mise en œuvre ne peut que gagner à cette décentralisation si elle est réelle et non déguisée en une structuration institutionnelle de plus. Mais il est clair que cette décentralisation remettra en cause les habitudes chères aux états en matière de coopération bilatérale et leur enlèvera une partie de leur pouvoir discrétionnaire en ce domaine. Le Secrétariat lui-même verrait son rôle revisité dans ce contexte. Derrière cette question s'affrontent en réalité deux logiques ; celle de la plupart des bailleurs qui entendent garder du pouvoir direct sur leurs soutiens financiers en fonction de leurs intérêts et celle des multilatéralistes qui estiment que les organes spécialisés des Nations Unies sont eux seuls légitimes en matière de mise en œuvre...Vaste débat ! C'est entre autres pourquoi la bataille a fait rage entre donateurs et groupe des 77 + Chine pour le financement des trois unités régionales existantes en Asie, Afrique et Amérique Latine et que la décision a été reportée à COP7.

### Une donnée nouvelle ou une nouvelle donne ?

Les pays de la toute nouvelle annexe 5 - Europe centrale et orientale - se sont illustrés en affichant de fortes interprétations divergentes sur leurs intérêts et leurs priorités. D'une part leur arrivée récente et la situation historique des flux de l'aide ne les met pas en position favorable pour obtenir du soutien des bailleurs, surtout par rapport aux autres annexes. D'autre part certains de ces pays sont soit de nouveaux membres de l'UE, certains sont des pays affectés, certains sont des pays donateurs...Face à cette disparité de positionnement sur l'échiquier et aussi compte tenu de leur potentiel technologique, ils vont probablement jouer un rôle croissant dans les négociations et fortement interférer avec la configuration actuelle. Pour d'autres raisons on peut dire la même chose de certains pays des Caraïbes très actifs à cop6. De nouvelles formes de participation à la CCD et de nouveaux jeux des forces en présence sont à attendre de ce côté.

### La société civile et les ONG

- Les ONG ont été fortement visibles au cours de la COP6 dans la plupart des débats soit par leur force de propositions, soit par leur revendications pour être considérés comme des interlocuteurs - avec succès au CST et au CRIC - soit encore par leur refus d'en rester au clivage stérile entre Nord et Sud, ou encore en clamant haut fort que la sélectivité d'accès en plénière pour les ONG n'était pas compatible avec l'affirmation répétée à satiété de la "participation" de la société civile. Bien que n'étant pas considérés comme parties au sens de la Convention, la présence de nombreux experts ONG dans plusieurs délégations officielles y compris des pays du Sud, démontre à quel point ces acteurs ont acquis une véritable connaissance du processus de la CCD aujourd'hui indispensable aux délégations officielles. Par ailleurs la plupart des cas concrets de mise en œuvre de la Convention ont été présentés par des ONG soit lors des événements parallèles de la COP, soit au cours des deux sessions de dialogue ouvert le 29 août sur la Gestion de l'eau et le 04 septembre sur l'agroforesterie et le pastoralisme nomade (ODS) en plénière. Ceci alors que seuls quelques états ont été en mesure de produire de semblables expériences. Ce gisement d'expérience devrait inspirer les états dans le proche avenir lorsqu'ils se risqueront un peu plus à sortir du monde virtuel de la bureaucratie institutionnelle.
- Toutefois les ONG font aussi face au défi de réorganisation sur des bases viables du RIOD (réseau international des ONG) dont le fonctionnement est en crise : pour preuve la préparation de COP6 qui a opposé l'unité de facilitation du RIOD et le Secrétariat UNCCD sans que l'instance dirigeante du RIOD, à savoir le Comité de Coordination Global, soit en mesure d'assurer la médiation appropriée. C'est pourquoi la liste de discussion électronique préparatoire à la COP ouverte par le Secrétariat et comportant 142 noms n'a finalement été utilisée que par 35 personnes de façon très inégale et peu satisfaisante. A l'occasion du renouvellement du mandat de l'unité de facilitation (UF assurée par Solidarité Canada Sahel sur financement canadien) après deux années, l'évaluation qui l'a accompagné faisait ressortir l'absence de candidature pour ce poste, une vacance de stratégie du RIOD pour le court et moyen terme, un manque de communication opérationnelle continue entre l'UF et le GCC (comité de coordination global de 15 membres) à l'échelle mondiale. C'est ce dysfonctionnement qui semble-t-il conduit le Secrétariat à prendre une forme de leadership sur la préparation du WE préparatoire des ONG les 23 et 24 septembre. Cette situation ne peut satisfaire aucune des parties. Elle n'est pas viable.
- Toutefois les décisions du GCC prises à Cuba pour solliciter Solidarité Canada Sahel pour une nouvelle période intérimaire de deux années en tant qu'unité de facilitation, la décision de refaire des élections des points focaux nationaux, puis régionaux dans les 9 mois à venir en se basant sur le document cadre de Dakar devraient fournir l'occasion de revisiter les modalités de fonctionnement du RIOD, notamment et c'est le souhait du GTD ainsi que celui du réseau européen eniD, de distinguer clairement les mandats politiques et techniques et d'asseoir un financement qui ne soit pas sujet à des dépendances univoques.  
C'est aussi l'occasion de refaire d'urgence le point avec le Secrétariat en se positionnant comme un partenaire avec lequel des contractualisations sont possibles et souhaitées plutôt que d'adopter des attitudes de rejet mutuel nuisibles aux intérêts ultimes des deux parties.

## DATES A RETENIR

- 10 au 14 novembre : 9<sup>ième</sup> réunion du comité scientifique de la convention biodiversité à Montréal (Canada) <http://www.biodiv.org>
- 19 au 21 novembre 2003 : réunion du conseil du Fonds pour Environnement Mondial (FEM) à Washington (Etats Unis) . Des consultations avec des ONG précéderont la réunion. <http://www.gefweb.org>.
- 1 au 12 décembre 2003 : neuvième conférence des parties de la Convention sur la changement climatique à Rome (Italie) <http://www.unfccc.int> et <http://www.minambiente.it/cop9>.
- 12 au 16 janvier 2004 : treizième réunion du comité permanent de la Convention de Ramsar à Gland (Suisse) <http://www.ramsar.org/meetings.htm>.
- 9 au 20 février 2004 : septième conférence des Parties sur la diversité biologique à Kuala Lumpur (Malaisie) <http://www.biodi.org/convention/cops.asp>.
- automne 2004 : CRIC 3 à Bonn (Allemagne) . les dates exactes seront précisées ultérieurement par le bureau de la COP- <http://www.unccd.int>.
- COP 7 : Bonn (Allemagne) du 17 au 28 octobre 2005 si aucune Partie n'offre d'ici là d'accueillir la session et de couvrir les coûts additionnels <http://www.unccd.int>.